

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 10/19/2020

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc EPB 11  
 Code du produit : 000000000050143116 000000000050143116  
 Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.  
 Adresse : 1800 CLARK BLVD  
 Brampton ON L6T 4M7  
 Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
 Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

**Éléments d'étiquetage SGH**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

**Autres dangers**

Pas de données disponibles.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	>= 25 - < 75
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les hydrocarbures à longue chaîne ramifiée d'une huile résiduelle	64742-62-7	>= 25 - < 50

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 10/19/2020

par cristallisation. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 25 atomes de carbone (> C25) et dont le point d'ébullition est supérieur à 400 oC (752 oF) environ.		
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	>= 5 - < 15
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	4259-15-8	>= 1 - < 3

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**MasterRoc EPB 11**

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.  
Stocker à l'abri du gel.
-

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 10/19/2020

Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé VCI.

Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		Ceil_Time	1,800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL	350 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VLE (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 10/19/2020

		(Brouillard)		
		PEL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL	500 ppm 2,000 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les hydrocarbures à longue chaîne ramifiée d'une huile résiduelle par cristallisation. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 25 atomes de carbone (> C <sub>25</sub> ) et dont le point d'ébullition est supérieur à 400 oC (752 oF) environ.	64742-62-7	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 10/19/2020

	Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
	valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
	VLE (Brouillard)	10 mg/m3	NIOSH
	valeur REL (Brouillard)	5 mg/m3	NIOSH
	PEL	500 ppm 2,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
	PEL (Brouillard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
	VME (Brouillard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
	STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
	VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
	VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
	TWA (Brouillard)	0.2 mg/m3	CA BC OEL
	TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
	TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : pâte

Couleur : jaunâtre à brun

Odeur : d'huile minérale

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair : > 150 °C

Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données applicables disponibles.

Pression de vapeur : Pas de données applicables disponibles.

Densité de vapeur relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité : env. 1.0 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données applicables disponibles.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

## MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/19/2020	000000450338	Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour le métal.

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**



## MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/19/2020	000000450338	Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Méthode : Irritation aiguë oculaire/corrosion.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

---

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:****distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles.

**Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Etude non réalisable pour des raisons techniques.

**bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.59 (22 °C)  
pH: 5  
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation  
BPL: oui

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.  
L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## MasterRoc EPB 11

Version 1.0      Date de révision: 10/19/2020      Numéro de la FDS: 000000450338      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)  
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)  
ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)  
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)  
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable  
ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  
ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)  
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

---

## MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/19/2020	000000450338	Date de la première version publiée: 10/19/2020

CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	:	Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 10/19/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**MasterRoc EPB 11**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/19/2020	000000450338	Date de la première version publiée: 10/19/2020

---

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR